

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2024/14**

Séance du 05 avril 2024

<u>Nombre de membres :</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le
En exercice :..... 14	28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
Présents :..... 11	présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.
Représentés :..... 3	
Votants :..... 14	Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale
Exprimés :..... 14	FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL,
Pour :..... 14	M. Stéphane FAROUT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure
Contre :..... 00	LAVERGNE, M. Gaëtan GOUMLLOUX, M. Laurent BLANCHER,
Abstention :..... 00	Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : M. Michel RENAULT (a donné pouvoir à M. Alain MAURIN), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), Mme Elodie CHOQUET (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON),

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TELESURVEILLANCE
A L'EGLISE.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat a été signé avec la société OPTI SECURITE (Groupe Centre Sécurité) pour la mise en place et la maintenance d'un service de télésurveillance à l'église.

Le montant annuel de l'abonnement s'élève à 348 € H.T.

Cette prestation peut bénéficier d'une subvention annuelle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), représentant 50% du montant H.T. de l'abonnement.

La demande d'aide financière doit être renouvelée chaque année auprès de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'attribution d'une subvention au taux maximum en 2024, pour l'abonnement au service de télésurveillance de l'église effectué par la société OPTI SECURITE.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 5 avril 2024.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 11/04/2024
Publication le : 11/04/2024

